

Bruxelles, le 28 avril 1954.

Direction du  
Service Commercial

AVIS N°37 C.

Code 666.26

MARCHANDISES

- BUREAU 61-34 -

*fait*  
I. COLIS "MILAC" POUR LES TROUPES D'OCCU-  
PATION.

L'Oeuvre d'Aide aux Miliciens "MILAC" organise du 9 au  
20 mai 1954 une "Semaine du Soldat".

Pendant la même période, les militaires belges stationnés  
en Allemagne occupée sont autorisés à recevoir de Belgique  
un colis supplémentaire de 5 kg.

Par dérogation aux prescriptions en vigueur, ces colis  
seront revêtus, en lieu et place de l'étiquette nominative  
réglementaire délivrée par le Commandant d'Unité, d'une  
étiquette d'expédition portant en vedette la désignation  
de l'Oeuvre MILAC.

Au point de vue de leur conditionnement, de leur con-  
tenu et de l'indication de celui-ci sur l'emballage ex-  
térieur, ces envois sont soumis aux mêmes règles et restric-  
tions que les colis militaires mensuels (voir ci-après sous  
II).

Les colis "MILAC" seront également centralisés à Liège  
Guillemins qui les remettra aux Autorités militaires à  
Liège, en même temps que les colis militaires ordinaires.

Prix de transport applicables : ceux des colis postaux  
du service intérieur.

## II. COLIS MENSUELS DESTINES AUX MILITAIRES BEGES STATIONNES EN ALLEMAGNE.

La gare de Liège, Guillemins, chargée de la concentration des colis de l'espèce, signale à nouveau que beaucoup de colis, ne répondant pas aux conditions exigées, sont refoulés par la Douane.

Nous rappelons une fois de plus, que ces colis ne peuvent être acceptés au transport que si les conditions ci-après sont remplies :

- 1° **ETIQUETTE** : Chaque colis doit être muni d'une étiquette nominative délivrée par le Commandant d'Unité;
- 2° **POIDS MAXIMUM** : 5 kg.
- 3° **EMBALLAGE** : L'emballage doit être résistant et la fermeture assurée au moyen d'une ficelle solide nouée en croix permettant l'ouverture aisée par les services de contrôle.
- 4° **CONTENU** :
  - a) le contenu du colis doit être détaillé sur l'emballage extérieur ;
  - b) il est formellement interdit d'y introduire :
    - 1) du café ou nescafé;
    - 2) des communications écrites (p.ex. une lettre);
    - 3) des denrées sujettes à prompt détérioration (fruits, viandes);
    - 4) des matières liquides, inflammables ou dangereuses.
- 5° **DUPLICATA D'ADRESSE** : Il est recommandé d'insérer dans le colis un duplicata lisible et complet de l'adresse de l'expéditeur et du destinataire, ainsi qu'un inventaire du contenu.

Un nouveau et pressant appel est adressé à tous les agents intéressés pour qu'ils s'assurent, lors de l'acceptation des colis, que les prescriptions ci-dessus sont bien observées.

## III. COLIS POSTAUX INTERNATIONAUX - REPRISE DU TRAFIC.

L'échange des colis postaux avec le Paraguay sera repris le 1er mai prochain, mais seulement pour les colis jusqu'au poids maximum de 10 kg.

- BUREAU 61-33 -

## PLOMBAGE DES VASISTAS DES WAGONS EUROP. EN SERVICE INTERIEUR.

A dater de la réception du présent Avis, il ne devra plus être procédé - pour les envois du service intérieur - au plombage des vasistas des wagons EUROP.

Avant chargement, le personnel intéressé vérifiera toutefois soigneusement si la fermeture intérieure des vasistas est bien assurée.

## MODIFICATIONS AU FASCICULE II DU RECUEIL OFFICIEL DES TARIFS.

### A. Nomenclature des points tarifés ou assimilés.

Il y a :

Jemappes (Rivages) - Alvin.

Il faut :

Jemappes (Rivages) - La Centrale de la Récupération.

Ajouter :

Hauchies (Gaston Marique)

Supprimer :

Winterslag (Entreprises Générales ESL).

**B. Tableau d'assimilation.**

*Il y a :*

*Jemappes (Rivages) - Alvin - Quaregnon (Central) + 1,5 km.*

**Il faut :**

*Jemappes (Rivages) - ( Quaregnon (Central)*

*La Centrale de la Récupération( + 1,5 km.*

**Ajouter :**

*Hauchies (Gaston Marique) - Hauchies + 1,4 km.*

**Supprimer :**

*Winterslag (Entreprises Générales BSL) - Bokrijk + 3,3 km.*

*Ces modifications seront reprises dans une prochaine  
feuille rectificative au fascicule II.*

Pour le Directeur du Service Commercial,  
L'Inspecteur en Chef, Adjoint,

**VAN CAUWENBERGE.**